

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le projet de loi sur l'emprunt de 440 millions était mardi à l'ordre du jour des délibérations du conseil d'Etat.

Le matin, on pensait que l'examen du projet pourrait être terminé avant deux heures, et qu'il serait déposé le jour ou le lendemain au Corps-législatif. — P. Pardier-Fodéré.

Nous avons déjà démenti la nouvelle donnée par des journaux de Paris au sujet d'une note sur la question d'Orient qui aurait été adressée par le gouvernement français à la Prusse et à la Russie.

Depuis, divers journaux étrangers ont non-seulement maintenu cette allégation, mais ils ont en outre prétendu que le prince Charles de Roumanie aurait adressé une lettre à l'Empereur Napoléon sur les mêmes événements.

De nouvelles informations puisées aux sources les plus sûres nous permettent d'affirmer de nouveau que les deux nouvelles sont également dénuées de tout fondement.

On lit dans la Patrie :

Des correspondances étrangères parlent d'arrestations qui auraient été opérées à Paris dans ces derniers jours, et qui se rattacheraient à de prétendus projets d'agitation à l'occasion de l'anniversaire du 24 février.

Nous pouvons affirmer qu'aucune arrestation de cette nature n'a été faite ni le 24 février ni depuis, et que rien dans l'état actuel des esprits n'aurait pu motiver des mesures extraordinaires de police.

On sait qu'un traité fut conclu dans le mois de juillet 1866, entre l'Italie et le Saint-Siège, en vue d'une répression plus sévère que par le passé des tentatives de brigandage dont les deux frontières étaient incessamment le théâtre.

Ce traité autorisait les troupes italiennes et pontificales à franchir leurs frontières réciproques jusqu'à une certaine distance.

A la suite de la bataille de Mentana ce traité fut dénoncé, et depuis le mois d'octobre dernier, il a cessé d'être en vigueur.

Aujourd'hui, des négociations sont reprises pour faire revivre l'arrangement du mois de juillet 1866, qui, en dehors de toute question politique, touche à la sécurité des deux Etats.

Si nous sommes bien informés, le gouvernement français ne resterait pas étranger à ces négociations, et l'on pense qu'elles ont des chances sérieuses d'aboutir.

On écrit de Florence, le 26 février, à la Correspondance générale de Vienne :

L'amiral Farragut fait plus de bruit que n'en a fait jamais un amiral, à la tête d'une faible division de cinq bâtiments de guerre. Mais la question d'Orient peut s'allumer de jour en jour.

Les Etats-Unis entendent se mêler des affaires d'Europe depuis que la France est allée se mêler de celles du Mexique, et ils y sont fort encouragés par la Russie, qui leur promet un bon port dans le Levant quand elle y sera maîtresse.

Avoir un pied-à-terre en Europe, a toujours

été le désir de la grande république, mais à présent plus que jamais.

Il y a vis-à-vis de l'île de Rhodes la rade de Marmarizza, qui est vaste, à l'abri des vents, et a un fond excellent pour l'ancrage. Elle l'avait demandée à la Turquie, promettant d'y bâtir une grande ville sous la suzeraineté du sultan; mais l'Angleterre s'y était opposée. On a affirmé que la Russie a pris des engagements vis-à-vis des Etats-Unis à cet égard. Vienne la guerre, et les Américains auront leur port.

Les Russes sont empressés auprès de l'amiral Farragut. Le comte Demidoff a télégraphié à son intendant de mettre sa villa de San-Donato à la disposition de l'amiral américain. C'est un château princier.

D'après un télégramme adressé de Constantinople au *Débat* de Vienne, une circulaire aurait été adressée par la Porte aux puissances pour les informer que la mission pacificatrice du grand-vizir, en Crète, n'a pas eu un succès complet, par suite des renforts que l'insurrection n'a pas cessé de recevoir du dehors.

Le projet de l'établissement d'une nonciature à Berlin inquiète beaucoup le vieux parti russe, écrit-on de Saint-Petersbourg à la *Gazette de Silésie*.

On ne peut se faire une idée, dit cette correspondance, du soin jaloux avec lequel on surveille ici toute démarche de la Prusse qui semblerait inspirée par l'influence de l'Autriche ou par un rapprochement de la Prusse vers cette puissance. Or, c'est là, sans con-

redit, la signification qu'on donnerait à l'établissement d'une nonciature à Berlin. Ce n'est donc pas tant l'antipathie contre Rome que la crainte d'un rapprochement des deux grandes puissances allemandes qui fait qu'on accorde une si grande attention à l'acceptation possible d'un nonce par la cour de Berlin.

On écrit de Varsovie au même journal qu'en vertu d'une ordonnance du comité d'organisation, des tables de dotation vont être dressées pour les paysans métayers et ouvriers établis en Pologne sur les terres qui appartenaient autrefois aux couvents et abbayes. Sur ces tables seront consignés les droits de propriété et d'usage des paysans, conformément à l'ukase d'émancipation du 2 mars 1864.

Le gouvernement veut, par cette mesure, mettre à exécution le principe adopté par lui, d'après lequel tout individu qui cultive la terre doit avoir sa propriété particulière. La même feuille annonce que les consistoires catholiques du royaume de Pologne ont reçu des autorités un avis aux termes duquel ils doivent enjoindre aux ecclésiastiques placés sous leur juridiction d'annoncer désormais le dimanche, en chaire, les fêtes russes de 1^{re} classe, telles que l'anniversaire de la naissance de l'empereur et de l'impératrice, etc., et d'expliquer aux fidèles la signification et l'importance de ces fêtes.

Les bruits les plus divers circulent journellement au sujet des intentions de la Russie à l'égard de la Pologne.

Le *Vaterland*, par exemple, prétend que l'Empereur de Russie serait disposé à envoyer résider, comme vice-roi, à Varsovie, un

FEUILLETON.

LE LIS DU VILLAGE,

PAR EMILE RICHEBOURG.

I.

Plusieurs années déjà ont passé sur les événements que nous allons raconter; mais il en est de certains souvenirs comme de certaines affections, ils survivent à tout. Pour moi, le temps n'a rien changé, rien détruit, rien emporté; je revis dans le passé avec les êtres chers que j'ai connus, aimés; j'entends encore leurs voix: ils me parlent, je les écoute. Si des affections nouvelles ont pris dans mon cœur une large place, elles n'ont pu complètement en chasser le souvenir. Le souvenir est la vraie religion du cœur, comme aimer et adorer Dieu est la religion de l'âme. Si notre histoire n'a pas ce charme puissant que la fantaisie et l'imagination du conteur mettent dans le récit, elle aura, du moins, racontée simplement, le mérite d'être vraie. Aucun des personnages que nous allons faire connaître au lecteur n'a été inventé: tous ont existé, et quelques-uns habitent encore le village où je les ai tous connus.

Ce village, appelé Cercelle, est situé dans la partie du département de la Haute-Marne la plus féconde et la plus riche en produits minéraux. Là, presque chaque commune possède un haut-fourneau, une fabrique ou une fonderie; là le bonheur s'assied complaisamment au foyer du travailleur laborieux; car, où le travail est aimé, la prospérité règne.

Un soir du mois de mars 1842, la femme et la fille d'un forgeron de Cercelle veillaient en attendant son retour. L'heure de la nuit était fort avancée: depuis longtemps les lumières étaient éteintes dans le village, et ses paisibles habitants reposaient. Pourquoi maître Ambroise Durier n'était-il pas encore rentré? C'était un samedi, jour de paye, et depuis quelques années Ambroise avait l'habitude d'écourner sa quinzaine dans un cabaret du village, en compagnie de quelques camarades dont il avait eu le malheur d'écouter les conseils. Ne croyez pas que les deux ou trois amis d'Ambroise étaient des enfants du pays, non. Personne ne savait d'où ils venaient; ils étaient arrivés à la fabrique demandant à être employés, et, comme le travail manque rarement à ceux qui veulent travailler, le chef de l'exploitation les avait accueillis. Partout où l'on occupe un grand nombre de bras, il se trouve quelques hommes sans famille, et dont le passé est plus ou moins équivoque; le plus souvent ils sortent d'une

grande ville qui les a rejetés hors de ses murs. C'était avec de tels amis que le forgeron Durier, le plus robuste et le meilleur ouvrier de Cercelle, passait ses soirées et oubliait sa femme et sa fille: sa femme, qu'il avait tant aimée autrefois, lorsque dans le village tout le monde la nommait Jeanne la Sage; sa fille, tout le portrait de sa mère, aussi belle et aussi sage qu'elle, un ange qui aurait dû le retenir au logis, et dont, par sa faute, il connaissait à peine les caresses. Mais Ambroise était mal conseillé; il avait appris à boire, et, dans l'ivresse, il ne se souvenait plus qu'il est des devoirs, que l'homme doit remplir sous peine de devenir criminel.

La salle dans laquelle Jeanne attendait son mari était au rez-de-chaussée de la petite maison qu'ils habitaient à l'extrémité du village. Le jour une grande fenêtre ouvrant sur la rue, éclairait cette pièce. D'épais rideaux de toile rouge à raies blanches empêchaient le regard curieux du passant de pénétrer dans l'intérieur de l'habitation. Une large armoire en cerisier, un pétrin, une crédence et une lourde table de chêne composaient l'aménagement, avec quelques chaises de paille grossièrement travaillées. A gauche de la cheminée se trouvait un lit enfermé dans une alcôve et garni de rideaux semblables à ceux de la fenêtre.

A la lueur jaunâtre et tremblante d'une massive

lampe d'étain posée sur la table, Jeanne tricottait. Quoique n'ayant en réalité que trente-cinq ans, ses traits flétris, la maigreur de son visage et les rides de son front lui donnaient l'apparence d'une femme de quarante-cinq ans; c'est que les années comptent double quand le cœur souffre; or, Jeanne souffrait beaucoup depuis quelque temps: elle aimait son mari, et elle le devinait, Ambroise ne songeait plus à elle! Elle essayait bien de reporter tout son espoir, toute sa tendresse sur son enfant chérie; mais l'ami que jeune fille elle avait choisi pour protecteur et soutien lui manquait toujours. Malgré l'égarement d'Ambroise, malgré ses brutalités qui devenaient de plus en plus fréquentes, elle ne pouvait oublier qu'il était le père de sa fille; quand il n'était pas près d'elle, elle se trouvait faible, isolée; puis, lorsqu'il revenait, elle ne sentait plus ses défaillances, la petite maison prenait à ses yeux un air de fête, et il lui semblait que son mari ramenait avec lui une partie de ses joies et de son bonheur d'autrefois. Ah! que n'aurait-elle pas donné pour rappeler en lui le sentiment de ses devoirs, pour le rendre à sa fille et le voir souriant, heureux et calme comme aux premiers jours de leur mariage! Mais, hélas! elle savait son impuissance, elle priait et pleurait en attendant l'instant où, honteux de lui-même, Ambroise déplorait ses excès.

prince impérial qui serait entouré d'une garde polonaise. La garnison russe serait, de plus, remplacée par une garde nationale qui prêterait serment au vice-roi.

Il est bien entendu que nous laissons au Vaterland la responsabilité de cette nouvelle-

Mazzini vient de publier un nouveau manifeste qui témoigne que le célèbre agitateur italien adhère au programme de la jeune démocratie qui veut fonder l'avènement du monde nouveau sur l'idée de la fédération.

Voici comment s'exprime Mazzini :

La vieille Europe se meurt ! Allons, réveillez-vous ! Vous n'entendez donc pas ces rumeurs souterraines comme d'un navire brisé par la tempête, une rumeur de ruine imminente ? C'est la vieille Europe qui craque, c'est le temps qui ronge une époque. Et n'entendez-vous pas ce frémissement, ce murmure de fermentation secrète, ce souffle mystérieux qui secoue et passe comme la brise sur la mer, comme le vent qui agite les cimes des forêts entre l'aurore et le lever du soleil ? C'est la jeune Europe qui surgit, c'est la naissance d'une époque, c'est le souffle de Dieu annonçant aux peuples le soleil de l'humanité ! Fils de Dieu et de l'humanité levez-vous et marchez, l'heure a sonné. La liberté vit en vous. L'égalité, qu'on n'attendait que dans le ciel, se promène déjà sur la terre que vous foulez, et au-dessus de la rédemption individuelle, s'élève la rédemption sociale. Sachez l'accomplir, montrez-vous dignes de l'entreprise.

Ne doutez pas du succès ; ne dites pas « nous sommes faibles ; » quand Dieu donne une mission il y ajoute la force nécessaire à son accomplissement. Une mission vous est confiée : en son nom vous êtes frères et égaux. Rayons de l'humanité, vous partez tous de la même circonférence pour arriver au même centre. Avancez donc tous. La liberté de tous doit être la conquête de tous. Sans cela à quel titre seriez-vous admis dans la grande fédération des peuples qui se prépare, dans le concile futur de l'humanité ? L'unité européenne, telle que l'entendait le passé, est dissoute : elle gît dans le tombeau de Napoléon. L'unité européenne ne réside plus aujourd'hui chez un peuple, elle réside et gouverne partout et sur tous. La loi de l'humanité n'admet point la monarchie d'un individu ou d'un peuple. C'est là le secret de l'époque qui attend l'initiateur.

Que celui d'entre vous, peuples, qui a le plus souffert et le plus travaillé, soit l'initiateur. Son cri sera entendu dans toute l'Europe, et la palme qu'il cueillera, couvrira de son ombre le monde entier.

AFFAIRE KERVÉGUEN.

On lit dans l'*Opinion nationale* :

« Le Pays, inconsolable de l'issue de l'af-

faire Kervéguen, essaie depuis deux jours, d'une manœuvre désespérée. Il annonce avec grand fracas, que les pièces empruntées au fameux paquet n° 6 de la succession La Varenne, qui sont entre ses mains, contiennent les faits les plus graves, et qu'il compte les publier, si le *Siècle*, l'*Opinion nationale*, les *Débats*, la *Liberté*, l'*Avenir national* et la *Revue des Deux-Mondes* s'engagent formellement à ne le point poursuivre.

« Eh ! mon Dieu ! ce serait bien volontiers nous n'y verrions, pour notre compte, aucun inconvénient si la sentence du jury d'honneur n'avait en ce qui concerne MM. Havin et Guérault, complètement vidé la question. En effet, il y a un malheur : c'est que tout ce fameux paquet n° 6 est parfaitement connu, que les trente-quatre pièces qu'il renferme, cotées et paraphées par le juge, ont été vues et revues par le jury, par les avoués des héritiers La Varenne, par MM. Havin et Guérault, par M. Ollivier, et enfin par M. de Kervéguen, dont aucun des assistants n'oubliera la piteuse figure, pendant qu'il voyait s'évanouir ce dernier espoir de salut pour ses calomnies aux abois. Ce n'est pas avec cette mine éventée que le *Pays* fera brèche à la sentence du jury d'honneur.

« Le secrétaire de la rédaction,

» A. MALESPINE. »

Plus loin, le même journal rectifie en ces termes quelques assertions du *Pays* :

« Le *Pays* donnait hier un avant-goût des terribles révélations qu'il projette ; il constate pour l'*Opinion nationale* les promotions suivantes dans l'ordre de Saint-Maurice et Lazare :

(*Opinion nationale*). — M. Guérault (Adolphe), chevalier, 27 nov. 1859 ;

Officier, 8 janv. 1860 ;

Commandeur, 29 oct. 1863.

(*Opinion nationale*). — M. Fouray, gérant, chevalier, 1866.

(*Opinion nationale*). — M. D'Ocagne, chevalier, 1866.

(*Opinion nationale*). — M. Pauchet, chevalier, 1863.

« Tout cela serait exact, qu'en vérité nous ne voyons pas ce qu'on y pourrait trouver à redire. Seulement le malheur veut que sur six affirmations il y ait trois mensonges.

« 1° M. Guérault n'a jamais été chevalier ;

« 2° Il n'est point devenu commandeur ; il a été d'abord et est resté officier ;

« 3° M. D'Ocagne n'a jamais appartenu à la rédaction de l'*Opinion nationale*.

« Le secrétaire de la rédaction,

A. MALESPINE. »

Répondant à la lettre de M. Bertin, le *Pays* s'exprime ainsi :

« Les pièces nous ont été livrées avec cette suscription : *Certifié conforme à l'original*. L'authenticité est donc une question vidée pour

nous, par l'honorabilité de la signature apposée au bas de cette suscription.

« La seule question qui reste pour nous, c'est une question de publicité. C'est pour cela que nous l'avons posée à tous les journaux intéressés. Il ne nous faut et nous ne demandons qu'une autorisation pure et simple.

« Les pièces une fois publiées, M. Bertin et les intéressés les discuteront, dans la mesure et avec les moyens qu'ils jugeront convenables.

« Le public restera dernier juge ; c'est tout ce que nous voulons.

« Le secrétaire de la rédaction,

H. VIERNE. »

LE SIXIÈME PAQUET LA VARENNE.

On lit dans la *Situation* :

Puisque ce mystérieux et formidable paquet surnage encore après l'incident Kervéguen, nous croyons à propos de le dépouiller devant le public, afin d'en finir avec cette triste affaire.

Le résumé qui suit nous a été fourni, il y a longtemps déjà, par un ancien secrétaire de M. Charles de la Varenne, qui se porte garant de l'authenticité des pièces analysées :

N° 1. — Lettre de M. Achille Jubinal (1859), touchant l'attitude que devrait prendre le *Messenger de Paris* à propos de la guerre d'Italie. Il y est parlé, en termes assez lestes, des engagements pris par M. de Cavour.

N° 2. — Du même au même (janvier 1860), où il est question de l'effet que peut produire, dans une soirée, une plaque de commandeur extraordinaire sur un habit brodé d'or.

N° 3. — Du même au même (décembre 1861), suite et fin du sujet précédent. Celle-ci datée du Corps-Législatif.

N° 4. — Lettre de M. Crispi, député du Parlement italien (1^{er} août 1860), au sujet d'un certain nombre d'abonnements à prendre à plusieurs journaux de Paris, abonnements qui, cela va sans dire, ne devaient pas être servis. (Cette lettre, écrite en italien, a été copiée par M. Emile Ollivier).

N° 5. — Lettre du baron d'Hoffman, chef de cabinet du baron de Beust (19 mars 1867), président du conseil des ministres de Vienne, relative à une somme de 2,000 fr. que M. le prince de Metternich accordait à M. de la Varenne pour le dédommager des frais d'impression de la brochure : *Gare aux barbares !* qui venait de paraître. (Cette brochure qui s'est assez bien vendue, a été le dernier écrit de M. Charles de la Varenne.

N° 6. — Lettre de M. le comte Cibrario (12 janvier 1867) à propos du projet qu'avait conçu M. Charles de la Varenne de marier le prince Humbert avec la fille de l'archiduc Albert d'Autriche, le vainqueur de Sadowa.

N° 7. — Lettre du commandeur Nigra, du 8 juillet 1864, adressée à M. A. Guérault, dé-

puté, rédacteur en chef de l'*Opinion nationale*. M. le commandeur Nigra informe M. Guérault que la demande d'un brevet de chevalier de l'ordre des SS. Maurice-et-Lazare en faveur de M. Fouray, gérant de l'*Opinion nationale*, est en bonne voie. (Cette lettre avait été remise à M. de la Varenne qui, allant en Italie, s'était chargée de presser, auprès de qui de droit, la délivrance de ce brevet. C'est ainsi qu'elle s'est trouvée parmi ses papiers).

N° 8. — Lettre de M. Rattazzi (22 mars 1865) relative à l'impulsion qu'il fallait donner à quelques journaux à propos des événements d'Italie. Nous ne pouvons en dire davantage. (Nous croyons savoir que M. Emile Ollivier, qui lit assez couramment la langue italienne, a copié quelques passages de cette lettre).

N° 9. — Lettre de M. le comte Nigra, ministre de la maison du roi, en date du 22 décembre 1863. Cette lettre annonce un envoi d'argent dont la destination n'est pas indiquée ; elle parle également de quelques brevets de chevalier dans l'ordre des Saints Maurice-et-Lazare, qui allaient être expédiés à M. Charles de la Varenne.

N° 10 et 11. — Sous ces deux numéros figurent deux reçus d'argent. Ils sont ainsi conçus : « Reçu de M. Charles de la Varenne la somme de... (une somme de quelques milliers de francs) pour les besoins de... (ici le nom d'un journal). » La signature y est en toutes lettres, mais nous la supprimons.

N° 12, 13 et 14. — Lettres de M. Ligerot, secrétaire particulier de M. Rattazzi, et de M. G..., banquier à Paris. Dans les lettres comprises sous ces trois numéros, et portant les dates 1^{er}, 7 et 11 mai 1867, il s'agit du projet d'organiser un syndicat de banquiers à Paris, afin de profiter, à la Bourse, du mouvement qui allait s'opérer sur les fonds publics par suite de la présentation au Parlement italien du projet de loi concernant les biens ecclésiastiques.

N° 15. — Lettre de M. le vicomte Arthur de la Guéronnière, directeur politique de la *France*, écrite de son château et portant la date du 30 novembre 1866. Il est question dans cette lettre d'articles politiques concernant les affaires d'Italie, que M. Charles de la Varenne devait publier dans le journal la *France*, M. Cohen, rédacteur en chef, est prié dans un des passages de cette lettre de recevoir lesdits articles.

N° 16. — Lettre du même au même (19 novembre 1866), relative à des correspondances italiennes qui seraient publiées dans le journal la *France*.

N° 17. — Lettre de Livourne du 7 février 1861, ayant trait à la politique italienne. Cette lettre assez longue contient des appréciations fort curieuses sur le caractère et les vues de quelques hommes d'Etat d'Italie, et notamment sur M. le baron de Ricasoli.

N° 18. — Lettre de M. Rattazzi annonçant

Jeanne avait été belle ; ses chagrins et un travail forcé, — car elle était presque seule pour fournir aux besoins du ménage, — n'avaient point effacé complètement cette délicatesse des traits, cette pureté de lignes qui constituaient la beauté ; son visage, gracieux encore, avait perdu sa fraîcheur, mais on devinait aisément en la regardant, ce qu'elle avait dû être dans le passé. Vieillesse avant l'âge, elle gardait comme un dernier souvenir du printemps.

Tout en travaillant, Jeanne prêtait l'oreille à tous les bruits du dehors ; mais elle n'entendait que les sourds aboiements des chiens de garde ou les sifflements prolongés du vent qui se heurtait contre le pignon de la chaumière. Une pluie, mêlée de neige et de grésil, — ce qu'on appelle giboulées ; — tombait chassée par la rafale et battait la porte et les contrevents.

Une larme, longtemps retenue sous la paupière, glissa le long de la joue de Jeanne et tomba brûlante sur sa main. Elle leva les yeux et arrêta son regard attristé et plein de tendresse sur sa fille, qui priait à genoux à quelques pas d'elle. Elle la considéra un instant avec bonheur ; puis, d'une voix caressante :

— Rose, lui dit-elle, il est tard, il faut aller te reposer, tu dois éprouver le besoin de dormir.

L'enfant se leva, prit un tabouret, et vint s'asseoir aux genoux de sa mère.

— Je t'assure, maman, que je n'ai pas sommeil du tout, dit-elle. D'abord il n'est pas aussi tard que tu te l'imagines, puis je suis si heureuse de veiller avec toi.

— Sans doute, mais je ne veux pas que tu te rendes malade. A ton âge on a besoin de dormir beaucoup.

— Eh bien, laisse-moi rester encore un peu avec toi ; toute seule tu t'ennuierais peut-être.

— Enfant ! je ne suis jamais seule : est-ce que ma pensée ne t'accompagne pas partout ? Absente ou présente, je te vois sans cesse, tiens, comme te voilà en ce moment, les bras appuyés sur mes genoux, tes yeux tournés vers moi et ta bouche me souriant.

— Alors, laisse-moi longtemps ainsi, laisse-moi t'admirer, laisse-moi t'aimer.

— Tu veux rester ?

— Oui, cela ne te fâche pas.

— Oh ! jamais, jamais !...

Et l'heureuse mère, oubliant pour un instant toutes ses souffrances, toutes ses inquiétudes, serra fiévreusement la tête de sa fille sur son sein.

En ce moment, l'heure sonna à l'horloge du clocher du village.

Jeanne écouta anxieuse. Le marteau frappa onze coups sur la cloche.

Sa pensée revenant alors tout entière à l'absent,

Jeanne n'eut plus la force de cacher son inquiétude. Ses yeux se voilèrent de larmes.

— O mon Dieu ! s'écria-t-elle, il est onze heures, et Ambroise n'est pas rentré !

— Le mauvais temps aura forcé papa de s'arrêter en chemin, dit l'enfant d'une voix timide.

— Oui, tu as raison, Rose ; sans la pluie, il serait ici depuis longtemps.

— Tu vois bien, chère mère, que tu as tort de pleurer.

Jeanne ne répondit pas ; mais elle se disait en essayant ses yeux :

— Dieu ne m'a pas abandonnée, car il a mis près de moi l'ange qui soutient et qui console.

Quelques minutes s'écoulèrent, longues et silencieuses. Jeanne, les yeux fixés sur la porte, tressaillait au moindre bruit ; elle espérait autant qu'elle redoutait l'arrivée du forgeron. Elle savait d'avance dans quel état il se trouverait, et, ne voulant pas qu'un aussi triste spectacle s'offrît aux yeux de sa fille, elle l'engagea de nouveau à se retirer dans sa chambre.

L'enfant allait sans doute céder au désir de sa mère, lorsque des pas lourds et inégaux retentirent dans la rue.

— C'est mon père, dit Rose.

— Oui, c'est lui, laisse-moi.

— Il y a bien huit jours qu'il ne m'a pas embrassée, reprit l'enfant ; je veux qu'il m'embrasse aujourd'hui. Ensuite, je lui demanderai l'argent dont tu as besoin pour moi.

— Il ne t'écouterait pas, Rose ; il sera mécontent que tu aies veillé si tard ; je t'en prie, va-t'en !

Jeanne n'avait pas cessé de parler, que la porte s'ouvrit brusquement et que le forgeron entra. Il s'arrêta un instant à l'entrée de la salle, et regarda autour de lui comme un homme qui cherche à reconnaître le lieu où il se trouve. Enfin il s'avança, les bras tendus devant lui, et chancelant sur ses jambes.

Jeanne, toute tremblante et sans voix, le regardait avec une douloureuse pitié. Quant à l'enfant, surprise et presque effrayée, elle s'était retirée dans l'angle le plus obscur de la chambre.

— Ah ça ! on n'est pas encore couché ici, dit Ambroise d'un ton rude.

— Je t'attendais, répondit Jeanne.

— Je ne veux pas qu'on m'attende : je suis libre de rentrer quand cela me plaît, il me semble. Suis-je le maître ici, oui ou non ?

— Je ne vous fais aucun reproche, Ambroise, et vous n'êtes pas juste en vous mettant ainsi en colère contre moi, surtout lorsque je vous donne une nouvelle preuve de mon affection.

l'envoi d'une somme de 8,000 francs, destinée à être distribuée à quelques correspondants des journaux italiens.

N^{os} 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25. — On a réuni sous ces numéros diverses lettres de M. Rattazzi traitant toutes le même sujet. Il s'agit d'établir des rapports entre le cabinet italien et la presse parisienne. Il y est question également d'envoi d'argent. Dans une de ces lettres, portant la date du 15 octobre 1861, M. Rattazzi fait savoir à M. de la Varenne qu'étant sur le point de quitter le pouvoir, il a profité de ses derniers jours d'influence pour faire accorder 64 nominations dans l'ordre des Saints Maurice-et-Lazare, qu'il lui a demandées. (Sur ces nominations il y a quatre grands cordons, six grands-officiers et quatre commandeurs).

N^o 26. — Lettre du secrétaire particulier du cabinet des affaires étrangères ayant trait aux affaires d'Italie (très-importante et très-curieuse.)

N^o 27. — Lettre de M. Rattazzi (4 avril 1862), alors président de la Chambre des députés; elle contient une appréciation très-énergique du caractère de MM. Ricasoli et Minghetti. Ce sont de véritables coups de plumes sincères. On y annonce également un envoi d'argent sans désignation d'emploi.

N^{os} 28 et 29. — Deux lettres émanant du cabinet du ministère de l'intérieur, et annonçant à M. de la Varenne l'envoi d'une certaine somme d'argent. On prie le destinataire de vouloir bien accuser réception, afin que le chiffre de cet argent puisse être inscrit sur les livres de la comptabilité.

N^o 30. — Lettre du duc de San Donato, membre du comité de l'unité italienne, spécialement chargé de régler le rapport dudit comité avec la presse française. Cela indique suffisamment le but et l'objet de cette lettre. On remercie M. de la Varenne de l'envoi d'une brochure qu'il venait de publier, et on lui dit que le comité, dès qu'il aura de l'argent, se hâtera d'en envoyer pour les correspondants des journaux italiens.

M. de San Donato termine en disant que M. Rattazzi a fait accepter les noms que M. de la Varenne lui avait proposés pour l'ordre des SS. Maurice-et-Lazare.

N^o 31. — Lettre du prince de Roccaforte, président du comité insurrectionnel sicilien (26 juillet 1860) annonçant l'envoi de correspondances pour des journaux de Paris.

Les numéros 32, 33 et 34 ne présentent aucun intérêt.

M. de la Guéronnière a adressé à M. le directeur de la *Situation* la lettre suivante :

« A Monsieur le directeur de la *Situation*.
» Monsieur,
» Vous publiez un état des papiers de M. de la Varenne, dans lequel figure la mention

de deux lettres de moi écrites à ce monsieur.

» Je n'ai aucun souvenir de ces lettres, qui ne peuvent être que des réponses de pure politesse à des demandes de M. de La Varenne. Mais, si elles existent, je réclame de vous leur publication intégrale et immédiate.

» Puisqu'au temps où nous sommes, les correspondances privées les plus insignifiantes peuvent être jetées comme une insinuation ou une calomnie aux honnêtes gens qui les écrivent, il ne faut pas que les indiscretions calculées puissent autoriser les réticences malveillantes.

» Je suis donc convaincu, monsieur que votre impartialité répondra à ce que ma réclamation a de légitime et de pressant.

» Agréez, etc.

» V^e DE LA GUÉRONNIÈRE,
Sénateur. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le roi Louis I^{er} de Bavière, qui vient de mourir à Nice, était âgé de quatre-vingt-deux ans.

Né à Strasbourg, le 25 août 1786, il avait succédé, le 13 octobre 1825, à son père Maximilien I^{er}. En 1848, le roi Louis I^{er} abdiqua en faveur de son fils Maximilien II. Aujourd'hui, c'est son petit-fils Louis II qui règne en Bavière.

Les autres enfants du roi Louis I^{er} sont : le roi de Grèce Othon, les princes Luitpold et Adalbert, la duchesse de Modène et la princesse Alexandra.

Outre la famille royale de Bavière, la mort du roi Louis I^{er} va plonger dans le deuil la plupart des grandes cours d'Allemagne. Ce souverain était le frère de la reine douairière de Prusse, des deux reines de Saxe et de l'archiduchesse Sophie, mère de l'empereur d'Autriche.

— Le Chinois Ling-Look, l'incomparable avaleur d'épées, qui donna, il y a deux mois, à l'Eldorado lyonnais, une série de représentations très-suivies, couronnées par la mémorable expérience de l'introduction dans son estomac d'une lame d'acier de quatre-vingts centimètres rougie au feu, vient d'éprouver à Montpellier, dans l'exercice de son métier, un accident assez grave.

Il accomplissait le tour qui consiste à se planter dans le tube digestif une épée de dimension respectable, laquelle ayant disparu jusqu'à la garde, devient le support d'une carabine dont la crosse se visse sur la soie du manche de l'épée. Ce système étant ainsi disposé, Ling-Look presse la détente de l'arme à feu, et le coup part.

Mais, à ce moment, l'acrobate doit avoir soin de serrer entre ses dents la garde de l'é-

pée, afin d'empêcher l'effet du recul. Or, soit qu'il ait négligé de le faire, soit que la carabine, plus fortement chargée que d'habitude, ait éprouvé un recul plus violent, toujours est-il que l'autre jour, à l'instant de l'explosion, le pauvre diable est tombé sur le coup, en donnant les marques d'une atroce douleur d'entrailles. On le releva aussitôt, mais il ne pouvait plus retirer son épée. Plusieurs chirurgiens ont dû intervenir pour le faire dégainer.

On craignait d'abord une perforation de l'estomac; mais ce complaisant viscère a été reconnu intact, et Link-Look pourra recommencer sous peu ses exercices.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret impérial, en date du 29 février, sont nommés :

Conseiller à la cour impériale d'Angers, M. Jac, président du tribunal de première instance de Segré, en remplacement de M. Goumenault, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire.

Président du tribunal de première instance de Segré, M. Pillon de Saint-Chèreau, juge d'instruction au siège de Laval.

La commission instituée par M. le préfet de la Nièvre, pour examiner la question de l'établissement d'un canal de dérivation destiné à transporter les eaux de la Loire à Paris, a terminé ses séances.

La majorité de la commission n'a pas cru qu'il y eût utilité publique à l'exécution du canal projeté.

Elle fait observer que les riverains de la Loire ont eu de tout temps la possession des eaux du fleuve qui fait à la fois le charme et la richesse de leur pays. Si le canal projeté est exécuté, si par conséquent, pendant le temps des basses eaux, le fleuve, dont le débit n'est alors que de trente mètres cubes par secondes, est réduit à vingt, il n'existera pour ainsi dire plus et sera réduit à un mince filet d'eau, coulant au milieu de sables arides qui en activeront encore l'évaporation. On a ura détruit tout l'agrément, tout l'attrait des habitations et des villes riveraines de la Loire; on aura enlevé toute compensation aux risques et aux dangers des temps d'inondation.

On nous écrit de Tours, le 2 :

» Deux malheureux accidents ont signalé la représentation donnée ce soir au grand cirque américain, sous la direction de MM. Bell et Myers. Le gymnasiarque espagnol Mottat, en faisant ses exercices sur un trapèze, à dix mètres de hauteur, est monté sur la barre horizontale du trapèze vacillant, a voulu s'agenouiller et est tombé sur le sol sans connaissance.

» On l'a relevé et l'on a pu constater que le pauvre jeune homme avait la cuisse droite fracturée. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

» Ce malheur prouve la nécessité d'étendre toujours un filet au-dessous des cordes ou des trapèzes des gymnasiarques. Une telle précaution devrait être réglementaire partout.

» Dans la même soirée, un employé du Cirque a eu un bras décharné par un lion.

» Un poney a failli brûler.

» On doit croire que le public s'est retiré sous une impression pénible. »

M. Nestor de Bierne a voulu donner aux habitués du théâtre une des nouveautés de Paris, la dernière pièce de M. Emile Augier : *Paul Forestier*. Cette œuvre pour laquelle on a fait beaucoup de bruit, qui a encore un certain retentissement, disparaîtra sans doute comme tant d'autres productions de cette époque; et la recette qui a atteint un chiffre assez ronflant est peut-être appelée avant peu à une baisse complète : l'avenir nous l'apprendra. Nous devons donc savoir gré à M. Nestor de nous avoir fait connaître cette pièce, avant qu'elle ne soit tombée dans l'oubli.

Lundi cette comédie n'a pas eu le privilège

d'égayer beaucoup le public saumurois; pendant toute la représentation la salle est restée froide et silencieuse. A Paris, il est vrai, tous ces ouvrages sont soutenus par des artistes émérites, et ceux-ci relèvent par leur jeu les rôles qui avec tout autres interprètes n'auraient aucune chance de succès. En province les acteurs qui doivent chaque jour produire du nouveau, pour satisfaire leur public toujours le même, ne peuvent qu'ébaucher en quelques jours ce que les Got, les Delaunay, les Coquelin préparent pendant des mois entiers. Nous ne devons donc pas être trop exigeant.

Nous n'entreprendrons pas de faire l'analyse de cette pièce; pendant ce long enchaînement de situations si diverses, il ne se présente pas une seule scène de gaieté. Cette œuvre tient beaucoup plus du drame que de la comédie, et l'auteur n'aura pas eu en l'écrivant la prétention de châtier les mœurs en riant.

L'interprétation n'a pas marché avec entrain. Le premier amoureux paraissait plus préoccupé de la diction du vers que de la justesse du jeu, le comique qui n'aura pas eu le temps de se grimer avec son talent habituel, chargeait trop son rôle. C'est à lui cependant que l'on doit les quelques rires et les bravos qui ont été entendus.

M^{lle} Lavoye a eu de beaux moments, le public, bon appréciateur, a reconnu en elle des qualités dramatiques supérieures, et on espère la revoir pour mieux la juger et l'applaudir.

Nous ne conseillerions pas à M. le directeur de donner une seconde représentation de *Paul Forestier*, sa caisse, croyons-nous, en souffrirait peut-être.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

La *Correspondance générale autrichienne* nous apprend que la question de la réorganisation de l'armée est un sujet de préoccupation pour le gouvernement autrichien. Indépendamment du système des landwehrs, devenu nécessaire à la suite du service obligatoire, on discute maintenant à Vienne le projet d'introduire, à partir du commencement de la nouvelle année scolaire, dans toutes les institutions d'enseignement, l'obligation d'exercer aux manœuvres militaires les jeunes gens, au fur et à mesure qu'ils approchent de l'âge d'entrer au service. On doit proposer que la jeunesse, en outre de la gymnastique obligatoire, soit instruite par des sous-officiers désignés par le ministère de la guerre, dans les éléments des principes et règlements militaires.

Florence, 4 mars. — La *Correspondance italienne* publie des lettres de Civita-Vecchia annonçant que, depuis le 15 février, il n'est plus arrivé de volontaires pour l'armée pontificale.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

LE COURRIER FRANÇAIS.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.

Un an..... 64 fr.

Six mois..... 32 fr.

Trois mois..... 16 fr.

LE COURRIER FRANÇAIS, journal politique quotidien, représente les opinions de la jeune démocratie. Par la netteté et l'indépendance de son attitude dans toutes les questions, il s'est promptement acquis une place importante dans la presse parisienne. L'énorme et rapide progression de son tirage est venue témoigner combien la fondation d'un organe sincèrement dévoué aux idées de liberté et de progrès social, et complètement indépendant de toute influence financière, répondait aux aspirations de l'opinion publique. *Le Courrier français* a une rédaction jeune et variée, et il ne néglige rien pour être le plus intéressant des journaux en même temps que le plus complet, le plus instructif et le mieux informé. Il publie des articles politiques de MM. A. VERMOREL, rédacteur en chef, LOUIS DAGÉ, A.

— Assez, je n'aime pas entendre pleurnicher, moi.
— C'est cela; et vous voulez que l'âme brisée, le cœur plein de tristesse, je trouve la force de vous montrer un visage souriant. Ah! Ambroise, vous n'êtes pas méchant, mais vous vous montrez quelquefois bien cruel.
— Des plaintes, maintenant, de la morale? j'aime mieux cela : Jeanne la sage est dans son rôle.
— Jeanne la sage devrait porter un autre nom aujourd'hui.
— Je voudrais bien savoir lequel?
— Jeanne la malheureuse, répondit la pauvre femme.
Et, incapable de se contenir plus longtemps, elle voila sa figure de ses mains et éclata en sanglots.
Rose se précipita vers sa mère et chercha à l'entourer de ses bras.
— Tiens, la petite était là! murmura le forgeron.
Puis élevant la voix :
— Rose, dit-il, venez me parler.
L'enfant s'approcha de son père et s'arrêta devant lui les yeux baissés.
— Pourquoi n'es-tu pas couchée? demanda Ambroise.
— Parce que je désirais vous voir ce soir, mon père.
— Ah! tu désirais me voir. Je suis sûr que c'est ta

mère qui t'a dit de rester près d'elle.
— Non, mon père, vous vous trompez.
— J'en suis sûr, te dis-je, et je sais pourquoi. ajouta-t-il en lançant à sa femme un regard menaçant.
— Et quand cela serait! s'écria Jeanne révoltée. Est-ce qu'il ne m'est pas permis d'avoir ma fille près de moi.
— Pour lui apprendre à ne pas m'aimer, répliqua le forgeron; pour lui confier tes chagrins imaginaires. Voyons, Rose, réponds-moi. Que t'a dit ta mère? que je suis un brutal, un ivrogne, un mauvais père; que je la rends malheureuse. Cela ne m'étonne point; c'est le sujet ordinaire de ses lamentations.
— Ah! mon père, pouvez-vous penser cela? dit Rose avec un accent de reproche.
— Ambroise, Ambroise! s'écria Jeanne, osez-vous parler ainsi à votre fille?
— Oui, je dis ce que je veux, j'en ai le droit.
— C'est bien, Ambroise, puisque mes paroles ne savent que vous déplaire, je me tais. Viens, Rose, ajouta-t-elle en prenant la main de sa fille pour l'emmener.

(La suite au prochain numéro.)

LEPAGE, ADRIEN MARCHET, A. JACQUOT, LUCIEN DUBOIS, LOUIS NOUGUÈS, GUSTAVE HURIOT, WILLIAM REYMOND, ÉMILE DAIREAUX, etc., etc. La partie économique et financière est confiée à M. GEORGES DUCHÈNE, et les questions coopératives sont traitées par M. H. TOLAIN. La rédaction littéraire et scientifique du *Courrier français* offre également le plus grand attrait. La *Comédie politique*, par M. ALFRED DEBERLE, alterne avec les *Mœurs du jour*, par M. ÉDOUARD SIEBECKER, le *Feuilleton théâtral*, par M. EUGÈNE VÉRON, les *Livres nouveaux*, par M. E.-A. SPOLL, les *Variétés littéraires et artistiques*, par MM. JULES VALLÈS, GIRARD DE RIALLE, W. REYMOND, les *Sciences*, par MM. MAURICE BRIEL, D. THULIÉ, YVES GUYOT, la *Banlieue parisienne*, par M. EUGÈNE CHATELAIN, l'*Agriculture*, par M. RAMPONT-LÉCHIN, etc., etc. Le roman en

cours de publication, *Madame Fraïnex*, obtient une véritable vogue, légitimée par le talent de son auteur, M. ROBERT HALT, qui a obtenu l'année dernière, un si franc et si légitime succès avec *Une Cure du Docteur Pontalais*.

Il est impossible de rien voir de plus curieux et de plus amusant que les nombreuses gravures publiées dans le dernier numéro de *l'Univers illustré*. On assiste à la dernière heure du carnaval à Paris; de là, on est transporté sur la Piazzetta et le Grand Canal de Venise, on se mêle aux mascarades de la place Saint-Marc. Plus loin, on se trouve à Rome. On voit la célèbre Course des Chevaux libres et le cortège du docteur Pasquin. Enfin on pénètre dans un Village hongrois où de braves paysans se livrent à leurs ébats carnavalesques. — Le même numéro contient en outre les neuf portraits du nouveau ministère hon-

grois; une chanson inédite, paroles et musique, par Gustave Nadaud; la Bouquetière, une ravissante page d'art, etc. — *L'Univers illustré* a aujourd'hui sa place marquée au premier rang parmi les publications analogues, et le succès de vogue dont jouit ce magnifique journal a fait plus que doubler son tirage depuis un an.

BULLETIN FINANCIER.

La réponse des primes s'est faite sur le 3 p. 100 français à 68.90 et sur l'Italien à 45; le marché de la veille avait préparé cette solution, point jusque-là douteux, et très-important pour les spéculateurs à la hausse.

Mais les cours n'ont pas la même élévation ni la même fermeté qu'au commencement de la semaine, où une hausse inattendue est venue surprendre tout-à-coup la Bourse.

Appuyé par le détachement prochain du coupon et les

mesures pour l'emprunt, le 3 p. 100 pourra se maintenir, mais je ne pense pas qu'un grand nombre d'autres valeurs conservent leurs positions actuelles.

L'Italien surtout donne depuis longtemps de vives appréhensions, qui se traduisent de plus en plus dans l'esprit des porteurs par des arbitrages avantageux sur lesquels j'aurai à revenir.

Les actions des chemins de fer français sont bien tenues, et les obligations sont inabondables. J'étais bien inspiré, la semaine dernière, lorsque je conseillais d'acheter des obligations du chemin de Lille à Béthune à 270; aujourd'hui elles sont introuvables à 295. Ceux qui ont su profiter de l'occasion doivent s'en féliciter.

On reparle toujours de l'emprunt, et on dit que le projet sera soumis au Corps-Législatif cette semaine. Si ce renseignement est exact, la souscription, en tenant compte des délais indispensables à la discussion et à la promulgation, s'ouvrirait probablement dans la seconde quinzaine de mars. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE ARTIF-PICARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Artif-Picard, marchand de bois, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver le mardi 10 mars courant, à 9 heures du matin, pour recevoir le compte définitif du syndic et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier du Tribunal,
(84) Th. BUSSON.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une Maison, à Saumur, rue de Penet, n° 94.

Une petite Maison avec pressoir et servitudes, au Pont-Fouchard, près l'ancienne route de Doué.

Un Clos de vigne, au Vau-Langlais, commune de Bagneux, contenant 22 ares, avec maisonnette.

Un Morceau de vigne, au Vau-Langlais, contenant 16 ares. S'adresser audit notaire, ou à M^{me} BERTHELOT, à Saumur. (85)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

En totalité ou par parties,

UNE MAISON à Saumur, quai de Limoges, n° 151, avec cour, remise, écuries, vastes magasins.

On pourrait entrer en jouissance de suite.

S'adresser pour traiter à M. FORGE, négociant, ou audit M^e LEROUX, notaire. (61)

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

MAISON, rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD. (40)

Etude de M LEROUX, notaire.

A CÉDER

QUATRE RENTES FONCIÈRES

L'une de 30 francs, l'autre de 10 francs, toutes deux sans retenue; une autre de 25 francs et la 4^{me} de 10 francs, ces deux dernières sujettes à retenue; ces dites rentes dépendant de la succession de M^{me} V. Dupont. S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

A très-bon marché,

100 barriques de bon vin blanc, récolté en Anjou.

S'adresser au bateau de M. DEPEIGNE-MORICEAU, cale du quai de Limoges. (82)

AVIS

M. SICARD, médecin-dentiste, séjournera à Saumur jusqu'au quinze mars, Hôtel Budan. (70)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

On demande à acheter d'occasion le Répertoire méthodique et alphabétique de DALLOZ, 44 volumes n-4^e.

S'adresser au bureau du journal.

BEURRE EN CINQ MINUTES AVEC LA BARATTE ATMOSPHÉRIQUE

b. s. g. d. g. (système CLIFTON).

Première médaille à l'Exposition universelle 1867.



La Baratte atmosphérique extrait le beurre de la crème en cinq minutes et du lait frais en dix. Ensuite le lait qui reste est doux et bon pour le thé, le café, ou tout autre emploi du ménage, pour faire du bon fromage, ou pour la nourriture des veaux. Barattes atmosphériques depuis 5 francs. Demander le prix courant de M. BARNETT, fabricant, b. s. g. d. g. et dépositaire général pour la France, ainsi que pour les TRAITAACHES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre. Expérience publique tous les jours, à 2 et à 4 heures.

164, rue de Rivoli, Paris.

On traiterait pour le dépôt départemental avec une maison d'instruments d'agriculture.

Vient de paraître :

DE LA LOI SUR LA CHASSE ÉTUDE

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

VIENT DE PARAÎTRE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE PARIS ET DE LA PROVINCE

NOUVEAU CODE COMPLET DE LA

GARDE NATIONALE

PRIX

Soixante-quinze cent.

MOBILE UN JOLI VOLUME

ET DU

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

Précédé de toutes les lois et règlements sur l'organisation militaire — avec

LA NOUVELLE LOI SUR L'ARMÉE

Indiquant ce que sera le service

En temps de paix — En temps de guerre

TOUS LES CAS D'EXEMPTION

Les règles du Remplacement, etc.

PAR J. ROBIN.

Pour recevoir, franco, le volume par la poste, envoyer un franc en timbres-poste ou en un mandat-poste à M. LEBIGRE-DUQUESNE, éditeur, rue Hautefeuille, 16, à Paris.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 3 MARS.			BOURSE DU 4 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 35	»	»	69 35	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	100 50	»	25	100 50	»	»
Obligations du Trésor.	470 »	»	»	472 50	2 50	»
Banque de France.	3180 »	20	»	3186 »	6 »	»
Crédit Foncier (estamp.).	1450 »	»	7 50	1451 »	1 »	»
Crédit Foncier colonial.	565 »	5 »	»	508 75	3 75	»
Crédit Agricole.	630 »	»	»	630 »	»	»
Crédit industriel.	630 »	»	»	635 »	5 »	»
Crédit Mobilier (estamp.).	233 75	5 »	»	235 »	1 25	»
Comptoir d'esc. de Paris.	665 »	»	5 »	660 »	»	5 »
Orléans (estampillé).	892 50	5 »	»	893 75	1 25	»
Oriens, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1180 »	7 50	»	1175 »	»	5 »
Est.	542 50	»	1 25	545 »	2 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	907 50	»	5 »	898 75	1 25	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	555 »	1 25	»	551 25	»	3 75
Ouest.	567 50	»	2 50	568 75	1 25	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1560 »	5 »	»	1555 »	»	5 »
Canal de Suez.	276 25	»	1 25	280 »	3 75	»
Transatlantiques.	345 »	»	»	340 »	»	5 »
Emprunt italien 5 0/0.	45 05	»	05	45 25	»	20 »
Autrichiens.	556 25	»	1 25	552 50	»	2 75
Sud-Autrich.-Lombards.	377 50	»	»	373 75	»	3 75
Victor-Emmanuel.	38 »	»	50	39 »	1 »	»
Romains.	45 75	»	25	46 »	»	25 »
Crédit Mobilier Espagnol.	282 50	»	1 25	283 75	1 25	»
Saragosse.	93 75	»	2 50	95 »	1 25	»
Séville-Xérès-Séville.	21 »	»	50	22 »	1 »	»
Nord-Espagne.	84 »	1 50	»	82 »	»	2 »
Compagnie immobilière.	92 50	5 »	3 75	98 »	5 50	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	324 75	»	»	324 »	»	»
Orléans.	316 »	»	»	316 »	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	330 »	»	»	330 »	»	»
Ouest.	314 »	»	»	313 75	»	»
Midi.	312 »	»	»	312 »	»	»
Est.	315 25	»	»	316 »	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,